

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'An deux mil DOUZE le **09 FEVRIER**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint - Gaudent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur **ORDONNEAU G, MAIRE**.

**Date de Convocation** : 01/02/2012

**PRESENTS** : ORDONNEAU G, GUICHARD M , CHAUSSONNAUD E , VINCENT J BARRUSSEAU J-P, GENDREAU J-M, VIGNAUD J-Y , MURIE A, COLAS J, SKORACKI B , LAFOND I.

**SECRETAIRE** : CHAUSSONNAUD E

**Nombre de Conseillers :11    Présents : 11    VOTANTS :11**

**CONVENTION AVEC VIENNE-SERVICES**

**Monsieur le Maire informe que le syndicat mixte des communes de la Vienne et de leur groupements « vienne services » a vocation à apporter une assistance technique, juridique et informatique aux collectivités adhérentes.**

**Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre maintenance des matériels école, maintenance et administrations des matériels collectivités, assistance à l'utilisation des logiciels de gestion, dématérialisation, la collectivité a sollicité Vienne Services afin que le syndicat fasse une proposition de prestation.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de convention formulée par Vienne Services et habilite le Maire à signer les conventions jointes à la présente délibération.**

**OBJET : AUTORISATION AU MAIRE POUR REPRESENTER LA COMMUNE  
DANS LES RECOURS A ENGAGER A L' ENCONTRE DE LA DECISION AYANT  
ADOPTÉ LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE DE LA VIENNE**

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à représenter la Commune dans les procédures non contentieuses et contentieuses ayant pour objet de contester l'arrêté en date du 21 décembre 2011 par lequel le Préfet de la région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne, a adopté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale applicable au département de la Vienne.**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION avec le centre de gestion**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre de Gestion a créé un service de remplacement pour faire face à des besoins temporaires d'agents.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition avec le centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition

- ✓ donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de la convention et des différents actes en découlant.

**VOTE DES SUBVENTIONS    2012**

Association Foyer Rural ST Gaudent.....	200 Euros
Coopérative Scolaire .....	300 Euros
Société de Chasse ST Gaudent.....	200 Euros

A.D.M.R Civray.....	100 Euros
Comité Jumelage...Civray.....	40 Euros
Association parents Elèves (R.P.I).....	100 Euros
Bibliothèque Départementale Poitiers.....	50 Euros
Gym Volontaire Lizant.....	100 Euros
Association Anciens Combat ST Gaudent...	200 Euros
Banque Alimentaire Poitiers.....	40 Euros
Collecte Alimentaire CIVRAY.....	250 Euros
Prévention Routière... Vienne.....	50 Euros
Gens de passage de CIVRAY.....	50 Euros
Téléthon...Poitiers.....	100 Euros
I.M.E ST Gaudent... ..	150 Euros
Croix Rouge Française Civray.....	50 Euros
Secours catholique CIVRAY.....	100 Euros
Ligue contre le cancer...Poitiers.....	100 Euros
Union sportive Civraisienne CIVRAY.....	300 Euros
Soutien Hôpital de RUFFEC.....	250 Euros
Secours populaire CIVRAY.....	50 Euros
CRAC Saint-Gaudent.....	100 Euros

**TOTAL                    2 880 EUROS**

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget de l'année 2011, après avoir entendu le détail du compte Administratif l'approuve. L'excédent de fonctionnement est de 154 696.53€, le besoin de financement pour les investissements est de 35 096.41€ . Il ressort un excédent de clôture de 119 600.12 €.**

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU CCAS**

**Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget de l'année 2011, après avoir entendu le détail du compte Administratif l'approuve. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 445 €, les recettes de fonctionnement à 2 160.15 €. Il ressort un excédent de clôture de 1715.15 €.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Travaux dans bâtiment scolaire**

**Equipement de la cuisine avec pose d'un évier et d'un plan de travail et achat d'un lave vaisselle.**

#### **Ordures ménagères**

**Nouveaux bacs installés par le SIMER dans les villages de La Bourliauderie , Les Perelles, Le Pinier.**